

## Communiqué de presse

### **Les Directeurs de l'énergie exigent la réalisation rapide d'un Programme national d'assainissement des bâtiments et examinent une alternative pour le financement**

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) étudie un nouveau modèle de financement du Programme national d'assainissement des bâtiments afin de débloquer les discussions et de lancer le programme dans les plus brefs délais.

Depuis plusieurs années, l'EnDK exige un Programme national d'assainissement des bâtiments qui permettrait d'économiser beaucoup d'énergie, de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et d'induire un effet considérable sur l'emploi. L'EnDK s'est également déclarée prête et en mesure de mener à bien un tel programme. C'est pourquoi, lors de son Assemblée générale, elle a voté un crédit pour établir un plan détaillé.

Comme par le passé, c'est le mode de financement d'un tel programme qui est sujet à controverse au plan politique. Jusqu'à maintenant, les tentatives d'obtenir un crédit-cadre à long terme des ressources ordinaires de la Confédération ont toujours échoué. Au lieu d'augmenter, le budget de «SuisseEnergie» a été réduit. L'affectation partielle de la taxe sur le CO<sub>2</sub> conçue comme une taxe d'incitation refusée à une majorité écrasante par les Gouvernements cantonaux pour des raisons de politique financière et de droit financier est aussi sous les feux de la critique.

Vu la nécessité d'agir en matière de politique climatique, les critères «disponibilité rapide», «rendement» et «fiabilité» sont essentiels pour l'EnDK dans le contexte du financement d'un Programme national d'assainissement des bâtiments. Lors de son assemblée, l'EnDK a dressé un bilan de la situation. En l'occurrence, elle a été informée par les représentants de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N), de la Fondation Centime Climatique et de la Confédération.

Afin de débloquer les discussions, l'EnDK examine le nouveau modèle alternatif de financement ci-après:

- ⇒ Conjointement avec les milieux économiques et la Confédération, l'EnDK crée un nouvel organisme responsable (une nouvelle fondation) pour mener un programme d'assainissement des bâtiments. La responsabilité de la conception et de la mise en œuvre du programme incombe aux cantons.
- ⇒ Le programme est financé par une redevance facultative prélevée sur le pétrole et le gaz naturel, moyennant une augmentation de l'actuel Centime climatique de 1,5 à 1,99 cts/l de carburant, ce qui permettrait de disposer immédiatement de quelque 100 millions de francs par an pour l'assainissement des bâtiments.
- ⇒ La Confédération doit participer, elle aussi, moyennant une augmentation à long terme du budget de SuisseEnergie de 40 millions de francs par année au minimum.
- ⇒ Quant aux cantons, ils disposent déjà de fonds d'encouragement d'environ 50 millions de francs par an pour leurs propres programmes d'encouragement.

Un tel programme pourrait démarrer sous peu. Au lieu de perdre un temps précieux avec des discussions politiques laborieuses sur le plan purement juridique concernant l'affectation partielle controversée de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, on pourrait enfin induire des effets. Pour la phase de lancement de ce programme, un processus parlementaire spécifique n'est pas nécessaire, puisque la taxe volontaire sur le pétrole et le gaz naturel peut être perçue tout de suite. D'autre part, l'augmentation à long terme du budget de «SuisseEnergie» peut être décidée par le Parlement dans la procédure ordinaire, tandis que l'inscription dans la loi de la taxe volontaire sur le pétrole et le gaz naturel peut s'effectuer ultérieurement dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> prévue de toute façon.

Le processus de mise en œuvre du programme s'appuiera sur les structures actuelles du programme d'assainissement des bâtiments de la Fondation Centime Climatique. Par contre, la conception du contenu du programme doit être remaniée et harmonisée avec les actuels programmes cantonaux d'encouragement, car les cantons doivent conserver une grande autonomie dans leur domaine d'encouragement.

Pour concevoir le programme dans les moindres détails et en examiner l'exécution de manière approfondie, l'EnDK a mandaté la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) pour élaborer un plan détaillé comme prestation préalable. En parallèle, au cours des prochaines semaines, l'EnDK soumettra le modèle pour prise de position aux 26 Gouvernements cantonaux. Il s'agit de connaître l'avis des Gouvernements cantonaux sur ce nouveau projet afin de pouvoir défendre une attitude consolidée des cantons. Dès que les résultats de la consultation seront connus, l'EnDK fixera la suite de la procédure avec la CEATE-N, les milieux économiques et la Confédération. Cela devrait être le cas vers fin octobre.

Coire, le 25 août 2008

**Personne de contact:**

- Président du gouvernement Stefan Engler, président de l'EnDK, tél. 081 257 36 01
- Fadri Ramming, secrétaire générale de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, 081 250 45 61

**La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie  
(Conférence des directeurs de l'énergie, EnDK)**

Les 26 membres des Gouvernements cantonaux qui s'occupent du domaine de l'«Energie» se sont groupés dans la Conférence des directeurs de l'énergie (EnDK). En vertu de la Constitution, l'énergie dans le secteur du bâtiment est de la compétence des cantons.

L'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Cette Conférence, à laquelle est aussi affiliée la Conférence des services cantonaux de l'énergie (Conférence des services de l'énergie, EnFK), encourage la collaboration entre les cantons pour les questions énergétiques et représente les intérêts communs des cantons. Elle travaille également avec des tiers, mais sa coopération avec la Confédération est primordiale.

L'EnDK existe depuis 1979. Actuellement, elle est présidée par le ministre grison de l'énergie, le Conseiller d'Etat Stefan Engler.